



***Programme Economies Forestières Durables du Bassin du Congo- SCBFE
Composante Régionale - CEMAC***

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
COORDONNATEUR DE L'UNITE DE COORDINATION ET DE MISE
EN ŒUVRE DU PROJET SCBFE**

1. CONTEXTE REGIONAL DE LA CEMAC :

L'approche programmatique multi phase (MPA) proposée, avec une enveloppe de financement totale de 1 070,2 millions de dollars US, vise à intensifier la gestion durable des paysages forestiers, à renforcer les chaînes de valeur forestière et à améliorer les opportunités de moyens de subsistance dans les pays forestiers du Bassin du Congo. Elle inclut 3 pays dans sa première phase : le Cameroun, la République du Congo et la République Centrafricaine.

Le programme mettra en œuvre le Programme de Défi Mondial de la Banque Mondiale Les Forêts pour le Développement, le Climat et la Biodiversité (GCP-F). Le GCP-F cherche à accélérer l'adoption de solutions durables pour les paysages et les écosystèmes afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, de climat et de biodiversité. Cela représente un changement de paradigme par rapport à une approche axée uniquement sur la conservation vers une approche intégrée qui promeut la diversification économique grâce à la gestion et à l'utilisation durables des forêts, tout en générant des co-bénéfices pour la biodiversité et le climat.

La MPA soutiendra les pays participants dans la réalisation de ces objectifs grâce à des investissements dans : (i) le renforcement des cadres politiques et juridiques pour la gestion des forêts et des aires protégées ; (ii) l'amélioration des capacités institutionnelles et des compétences de la main-d'œuvre ; (iii) la restauration des terres dégradées en dehors des forêts grâce à l'agroforesterie et au développement de plantations ; (iv) l'augmentation de la valeur des produits forestiers et des services écosystémiques (y compris le carbone et autres services écosystémiques) ; et (v) la réduction des distorsions fiscales pour mobiliser des ressources nationales et promouvoir le commerce légal.

2. APERCU DE LA COMPOSANTE REGIONALE :

La Composante Régionale de la MPA (la Plateforme Régionale d'Apprentissage et d'Engagement des Parties Prenantes) est mise en œuvre par la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), des institutions régionales clés pour les politiques régionales sur les forêts, la biodiversité et le commerce des produits forestiers. L'accent de cette composante sera mis sur (a) l'harmonisation des politiques

régionales et le renforcement des capacités des institutions régionales ; et (b) la gestion d'une plateforme régionale pour l'engagement des parties prenantes.

a) Harmonisation des Politiques Régionales et Renforcement des Capacités : Analyse des politiques régionales, partage des connaissances et réunion des pays membres et des experts pour mobiliser une action collective pour le biome de la Forêt du Bassin du Congo (CBF) dans son ensemble.

- **Politique Forestière Régionale :** L'harmonisation des politiques forestières régionales (ainsi que des aires protégées et de la faune) était au cœur de la création de la COMIFAC et reste donc au centre de son mandat et du document d'orientation des activités de l'institution, connu sous le nom de « Plan de Convergence ». Le Programme soutiendra la mise en œuvre des objectifs clés du Plan de Convergence de la COMIFAC grâce à une assistance technique et au partage de connaissances avec les pays membres pour (i) la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; (ii) la gestion des aires protégées transfrontalières ; (iii) le suivi des forêts et de la biodiversité ; (iv) la promotion de la foresterie communautaire et de la participation multi-acteurs à la gestion des aires protégées ; et (v) les options de financement pour le climat et la nature. Il soutiendra la préparation par la COMIFAC de la prochaine version de son document d'orientation.
- **Politiques commerciales et industrielles du secteur du bois :** La CEMAC sera soutenue dans la mise en œuvre des politiques pour le développement du secteur du bois telles que décrites dans le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique pour l'Afrique Centrale (PDIDE 2022). Le développement du tissu industriel du secteur forestier ne peut être dissocié de la ressource forestière elle-même. La CEMAC travaillera en étroite collaboration avec la COMIFAC pour adopter une approche cohérente entre la gestion durable des forêts gérée par la COMIFAC et l'établissement d'entreprises de transformation industrielle à l'échelle régionale encouragé par les directives de la CEMAC. Les domaines de soutien incluraient (i) une analyse économique de l'impact de l'interdiction d'exportation des grumes ; (ii) l'élaboration d'une approche régionale pour répondre au Règlement de l'Union Européenne sur la Déforestation, liée à l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT le cas échéant ; (iii) la promotion des essences de bois moins utilisées et d'un taux de transformation plus élevé ; (iv) la promotion du commerce durable du bois dans la région (lié aux systèmes de certification tiers) ; (v) le commerce intra-régional du bois ; et (vi) les emplois verts et les innovations.
- **Renforcement des capacités des institutions régionales :** La CEMAC et la COMIFAC, y compris les organes techniques spécialisés au sein de ces institutions tels que l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), seront soutenues par des programmes de formation et de renforcement des capacités ciblés. L'OFAC sera soutenu par un accès aux technologies géospatiales et numériques pour le suivi régional des forêts et de la biodiversité. La CEMAC et ses bras techniques auront accès à des formations similaires, notamment sur des sujets tels que la finance verte et climatique pour les banques. L'accès à l'expertise régionale et mondiale (par exemple, pour tirer parti des progrès en observation de la terre, communication et analyse de données/IA), les stages (par exemple, pour les étudiants

diplômés des universités locales) et les experts invités sera renforcé pour développer les capacités et les réseaux professionnels.

b) Plateforme Régionale pour l'Engagement des Parties Prenantes : La COMIFAC travaille en étroite collaboration avec les pays membres et toutes les parties prenantes du secteur forestier dans le Bassin du Congo. Elle dirigera le dialogue des parties prenantes pour le Programme. L'objectif de ce dialogue sera de s'assurer que toutes les parties prenantes, en particulier les communautés vulnérables, la société civile et le secteur privé, puissent accéder aux informations sur les projets nationaux si nécessaire.

- Mécanisme de Recours en Ligne (GRM électronique) et Panel consultatif indépendant : La COMIFAC établira et maintiendra la Plateforme d'Engagement des Parties Prenantes pour le Programme. Une activité clé sera le GRM électronique pour le programme afin de faciliter les retours de toutes les parties prenantes via une plateforme web. Un panel indépendant d'experts sera recruté par la COMIFAC pour conseiller le programme sur les défis qui surviennent pendant la mise en œuvre dans les pays. Durant la mise en œuvre, la COMIFAC établira et maintiendra une plateforme multi-acteurs pour discuter des questions critiques ayant un impact sur la gestion des Forêts du Bassin du Congo et échanger des idées avec des acteurs d'autres régions de forêts tropicales. La plateforme s'appuiera sur le travail avec les réseaux existants tels que les réseaux régionaux de Peuples Autochtones, les ONG, les partenaires au développement et les entreprises et associations de l'industrie du bois, entre autres.
- Partage de connaissances et formation : La COMIFAC contribuera à améliorer l'accès du public aux données, analyses, visualisations et packaging électronique pertinents (par exemple, tableaux de bord interactifs/eBooks accessibles sur ordinateurs, tablettes, smartphones, etc.) liés aux forêts du Congo et organisera des formations/sensibilisations (en présentiel, hybride et formats virtuels tels que sites web/applications/webinaires/médias sociaux/hackathons) sur des sujets prioritaires pour les gouvernements et autres parties prenantes. Des partenariats seront établis pour la formation et le partage des connaissances avec le « Forest Lab » du Programme de Défi Mondial sur les Forêts de la Banque Mondiale et d'autres initiatives technologiques de la Banque Mondiale, ainsi qu'avec des programmes dans d'autres parties du monde comme l'Amazonie.

3. OBJET DE LA MISSION DU COORDONNATEUR DE L'UCGP :

Le Coordonnateur a pour mandat de coordonner la mise en œuvre programmatique, financière et administrative du SCBFE au niveau de la CEMAC. Il rendra compte au Commissaire du DIDD.

4. NATURE ET ÉTENDUE DES MISSIONS :

Le Coordonnateur est chargé de fournir des conseils techniques et de gestion du projet, de veiller à la mise en œuvre efficace et effective de l'accord de financement entre la Banque Mondiale et la Commission de la CEMAC.

Dans ce cadre, sous la supervision directe du Commissaire du DIDD, ses principales tâches consisteront à :

- Assurer la gestion du Programme conformément aux documents du Projet, son manuel opérationnel, et tout autre accord établi avec le bailleur ou entre le bailleur et la CEMAC ;
- Préparer et assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel et Budgétisé (PTBA) ;
- Contribuer aux aspects organisationnels et à la charte de communication du projet ;
- Veiller au respect des exigences des bailleurs en matière de passation des marchés et de politique budgétaire ;
- Aider à la rédaction et à la publication de propositions et des avis d'appels d'offres ;
- Assurer le suivi de la non-objection et d'autres processus de validation visant une plus grande transparence budgétaire ;
- Faire la revue des rapports de Consultation avant leur soumission pour approbation finale ;
- Faire établir les contrats, les lettres d'intention et les bons d'achat conformément aux directives et politiques des bailleurs ;
- Assurer la mise en œuvre diligente et qualitative des activités du projet ;
- Préparer des rapports de bonne qualité en respectant les délais contractuels et les soumettre à la Commission ;
- Organiser les réunions s'inscrivant dans le PTBA et veiller à ce que les procès-verbaux, les décisions et les recommandations soient enregistrés et divulgués, et que des actions de suivi nécessaires soient entreprises ;
- Assurer une liaison efficace et maintenir une bonne communication avec le bailleur de fonds, les partenaires de mise en œuvre et d'autres acteurs ;
- Veiller à accroître la visibilité du projet en utilisant la stratégie de communication du Projet et de la Commission de la CEMAC ;
- Fournir des informations pertinentes et des documents d'information aux consultants, aux partenaires de mise en œuvre, aux bailleurs ainsi qu'à d'autres acteurs ;
- Assurer le Secrétariat du Comité Technique du Projet auprès de la CEMAC ;
- Assumer toutes autres tâches que lui confiera la Commission ;
- Préparer un rapport d'activité semestriel de la mise en œuvre du Programme à soumettre à la Banque Mondiale ;
- Représenter le Projet dans tous les actes et dans les instances régionales et internationales ;
- Maintenir le Comité Régional de Pilotage (CRP) en collaboration avec le coordonnateur de Projet de la COMIFAC.

5. QUALIFICATIONS, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES REQUISES :

I. Compétence technique :

a) Niveau d'étude :

- Avoir un diplôme au moins un master en gestion de projet, économie, science de gestion, droit ou tout autre diplôme équivalent.

b) Expérience exigée :

- Avoir une expérience dans la gestion des projets ou l'assistance à la gestion des projets de développement d'au moins huit (08) ans.

- Avoir une expérience d'au moins trois (03) années dans la gestion des projets de la Banque Mondiale ou tout autre bailleur de fonds au niveau international ou national ;
- Parler et lire couramment le Français. La connaissance d'une autre langue de la Communauté (Anglais, Espagnol) constitue un sérieux avantage ;
- Avoir de bonnes connaissances en informatique (principales applications de MS Office, y compris les outils de gestion de projets ainsi que la capacité à utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information).

c) **Spécificité :**

- Une expérience de travail avérée avec une grande variété de partenaires et avec différents groupes d'acteurs ;
- Une expérience de travail avec une institution régionale ou dans les pays de la CEMAC serait un atout.

II. **Personnalité :**

- Avoir des qualités de leadership et la capacité de travailler dans une équipe multiculturelle ;
- Avoir le sens aigu de l'organisation, d'autonomie et une bonne qualité relationnelle.

6. DUREE, LIEU, NATURE DU POSTE ET CONDITION DE TRAVAIL :

C'est une position contractuelle de la Commission de la CEMAC soutenue par les fonds de la Banque Mondiale. La durée du contrat est d'un (1) an, après que le contrat puisse être renouvelé pour deux (2) ans. Le contrat peut être renouvelable plusieurs fois sur la base d'une d'évaluation et selon la disponibilité des fonds du projet.

Le Coordonnateur sera basé au siège de la Commission de la CEMAC à Bangui, en République Centrafricaine. Il travaillera sous supervision du Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable. Il effectuera fréquemment des déplacements dans les pays de l'AMP bénéficiaires du projet si nécessaire.

Le Projet mettra à la disposition du Coordonnateur recruté, les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission respective.

7. PROCÉDURE ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection du Consultant individuel (CI) par entente directe en accord avec les procédures définies aux paragraphes 3.16 à 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition de septembre 2025.

8. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, contenu dans un seul fichier au format PDF, devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent, et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes,

- Une (1) photocopie légalisée du diplôme requis ou attestation ;
- Une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

NB :

- Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 17 AOÛT 2026 par mail à l'adresse suivante : PROJET_HISWACA_CEMAC@cemac.int avec copies obligatoires à molambol@cemac.int / MOKANZOA@cemac.int / touofoh@cemac.int.

Un entretien (ou interview) sera organisé pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et de l'évaluation de leurs dossiers.

Le Président de la Commission

Baltasar ENGONGA EDOGO

